



COMMENT LE PARQUET DE PARIS A T IL PU PERDRE UNE PLAINTE ???

Par **sohie**, le **11/08/2014** à **11:29**

Bonjour Madame ou Monsieur ,
Comment est il possible qu'une Plainte en ESCROQUERIE AU JUGEMENT + VIOLENCES - correctement déposée au Commissariat , qui l'a dûment transmise au Parquet ensuite, a pu être "égarée" par le Parquet ? et merci de bien vouloir m indiquer quel recours est possible aujourd'hui -et auprès de qui ? Je précise que : j'ai obtenu par le Commissariat , le bordereau de transmission au Parquet, et que les faits graves dont fait état la Plainte reçue, sont aujourd'hui prescrits , ALORS QUE LES PREJUDICES ENTRAINES SONT BIEN ACTUELS ET S AGGRAVENT CONSIDERABLEMENT et deviennent insupportables - peut on raisonnablement et utilement ,actionner contre le Parquet puisque le Greffe Pénal "ne retrouve pas trace de la Plainte ", et comment le faire quand on n'a plus aucun moyen financier , suite à l iniquité du jugement prononcé ? Merci beaucoup pour votre réponse, Madame, Monsieur-

Par **sohie**, le **11/08/2014** à **12:36**

Re Bonjour
Pardonnez mon nouveau message mais je dois préciser que la plainte en Escroquerie au Jugement +Violences ,que j'ai dû déposer contre mon ex mari,plainte qui a été "égarée" par le Parquet , fait bien état d'une première Condamnation de mon ex mari quelques années plus tôt, en Abandon de Famille , par le Tribunal Correctionnel -cette" perte " n'est donc pas anodine , s agissant d'un récidiviste -qui n 'hésite devant rien pour protéger ses interets -merci pour votre réponse -